



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 mai 2013

Délibération n°2013-11 Accueil de la future ESPE

Vu le décret 2007-387 modifié du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les articles 15 et 16 des statuts annexés

Vu le projet de dossier de préfiguration de l'école supérieure du professorat et de l'éducation, dans sa "version du 20 mai 2013 approuvée par le groupe de pilotage politique".

Exposé des motifs :

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, actuellement en discussion devant la Représentation Nationale, prévoit la création au 1^{er} septembre 2013 des Ecoles Supérieures du Professorat et d'Education (ESPE). Il indique, en outre, que ces écoles :

- "sont constituées soit au sein d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, soit au sein d'un établissement public de coopération scientifique."
- "sont créées sur proposition du conseil d'administration de l'établissement public et accréditées par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche."

Le dossier d'accréditation (cf. le dossier de préfiguration précité) propose "la constitution *ab initio* de la composante ESPE au sein d'un EPCS, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur – Université Européenne de Bretagne (page 5)." Il précise, par ailleurs (page 7), les points suivants sur les inscriptions et les diplômes :

- les étudiants prendront une inscription principale dans l'université de leur choix parmi celles préparant le parcours qui les intéresse, et une inscription secondaire à l'UEB ;
- pour la durée de l'accréditation, chaque diplôme est délivré par l'université d'inscription principale ; il y sera fait mention de l'ESPE, donc de l'UEB.

Ce dossier doit être approuvé par le conseil d'administration de l'UEB.

Proposition :

Le conseil d'administration se prononce pour la création de l'ESPE de Bretagne selon le dossier d'accréditation.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 29

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 29

Délibération adoptée

Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Visa du Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final vertical stroke.